Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20261029-CM_29_10_26_008-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 29 octobre 2026

Date de la convocation : 23 octobre 2026
Date d'affichage : 3 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Marine MALARGÉ - Erwan CAMUS - Gwendoline GUEGAN Laëtitia CORNILY- Laurie LÉARD - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL - Guillaume LE COMTE (19h20) Guillaume LE COQÛ (19h10) - Annyvonne CORBEL - Jeanne-Noëlle LAMOUR Philippe LE GUEN - Jean-François LE FLOCH - Loïc SORIN – ROUTIER Gaëlle - Stéphanie MORVAN
Secrétaire de séance : Laure FINGOLO

DÉLIBÉRATION 29-10-26-008

Objet de la délibération : Indemnité représentative de logement (IRL) due aux instituteurs pour 2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que M. le préfet, par courrier en date du 30 septembre 2026, a fait connaître qu'après avoir consulté le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) le barème de l'indemnité représentative de logement (IRL) due aux instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction est maintenu pour l'année 2025 à savoir de 2 213 € (pour les instituteurs célibataires) à 2 765 € (pour les instituteurs mariés ou célibataires avec enfant(s) à charge.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée, s'abstient par 19 voix et 4 voix POUR (Gaëlle ROUTIER, Jean-François LE FLOCH, Stéphanie MORVAN, Loïc SORIN).

Le Maire,
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance
Laure FINGOLO